

# Verlegemörtel A

Colle enduit minérale pour la pose des revêtements céramique ou briquettes, C 2 S 1 selon EN 12004

**Domaines d'utilisation** | Encollage des revêtements céramique ou briquettes comme finition des systèmes d'ITE  
alsecco

**Propriétés**

- Excellent pouvoir d'encollage
- Excellente résistance aux intempéries
- Hydrophobe
- très bonne perméabilité à la vapeur d'eau
- Mortier pour utilisation haute performance

**Caractéristiques Techniques** | Liant | Liant minéral selon EN 197-1.  
Dispersion organique en poudre

Densité | env. 1.55

Adhésion sur béton | > 1.0 MPa

**Mise en œuvre** | Travaux de préparation | Les supports doivent être propres, durs, sains, compacts et secs.

Préparation du produit | Mélanger un sac de 25 kg avec 6.0 à 6.5 L à l'aide d'un malaxeur

Application | Déposer le produit avec une taloche inox sur le support et aussi sur le dos du revêtement céramique / des briquettes et régulariser avec une taloche crantée.

Céramique: taloche crantée 8 mm

Brique: taloche crantée 10 mm

Limiter la surface couverte de colle avant la formation d'une peau

Consommation | env. 5.0 kg/m<sup>2</sup> en fonction de la taloche utilisée

Vérifier la consommation exacte sur le support à traiter.

	Conditions climatiques	Ne pas appliquer en dessous de +3°C pendant l'application et séchage. Ne pas appliquer au plein soleil. Le séchage est plus rapide en présence du vent.
	Temps de séchage	Environ 2 - 3 jours à 20°C et 50% HR. Le temps de séchage est plus long à température plus basse et humidité plus élevée.
	Nettoyage des outils	A l'eau immédiatement après utilisation.
<b>Livraison</b>	Conditionnement	25 kg en sac papier
	Teinte	Gris
<b>Informations complémentaires</b>	Conservation	12 mois dans son emballage d'origine non entamé au frais et à l'abri du gel.
	Consignes de sécurité	R 37/38 : Irritant pour la voie respiratoire et la peau R 41 : Risque de lésions oculaires graves R 48/20 : Nocif: danger important pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation S 2 : Conserver hors de portée des enfants S 22 : Ne pas respirer les poussières S 24/25 : Eviter tout contact avec les yeux et la peau S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste S 36/37/39 : Pendant le travail, porter des gants et des lunettes de protection / une protection du visage adaptés S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
	Destruction	Ne recycler que les emballages vides, contenant des restes adhérents. Séchés, les restes de matériau durcis peuvent être détruits comme des déchets de chantier, anciennes peintures durcies ou comme ordures ménagères selon CED 08 01 12 : déchets de peintures et vernis autres que visés à la rubrique CED 08 01 11.